

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,
M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoints**,
Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

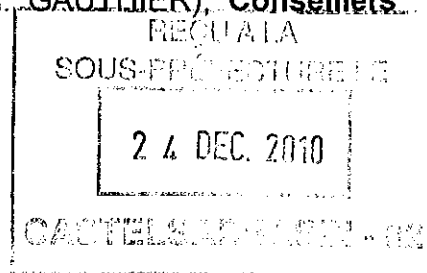
M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

19 – 23 Décembre 2010

**CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A INTERVENIR AVEC L'ACSE
DANS LE CADRE DU CLSPD – ANNEE 2010**

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 portant approbation de la convention de mise à disposition de personnel du C.C.A.S. auprès de la Ville de Moissac – Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)



Considérant que cette action peut être financée par l'Etat à hauteur de 10 000 €uros, pour l'exercice 2010.

Monsieur Le Maire, après en avoir fait lecture, soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la convention à intervenir avec l'ACSE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'attribution de subvention 2010 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour les projets hors vidéo-protection.

Pour copie conforme
Moissac le 24 décembre 2010

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

